



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018

Date
de la convocation

12/03/2018

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
22

Absents
04

(Dont
Procuration)
03

00

Vote à
l'unanimité
Pour : **25**
Contre : **00**
Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

02 MAI 2018

La Publication
et/ou la notification
du :

02 MAI 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Lundi 19 Mars, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 12 mars 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS (Arrivé à 18h35) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Lucie LAROCHELLE - Mme Justina FAVORINUS - Mme Laurence LAROCHELLE (Arrivé à 19h05) - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN (Arrivé à 18h43).....(22)

REPRÉSENTÉS : M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) (ayant donné procuration à M. Léonard Edwige BARTHEL) - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN PLANTIER jusqu'à 19h45) - M. Jimmy FAUSTA (ayant donné procuration à Mme Chantal MACHARES).....(03)

ABSENTS : M. Jean-Philippe NOËL - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL.....(04)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Marie-Agnès SAINT-VAL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

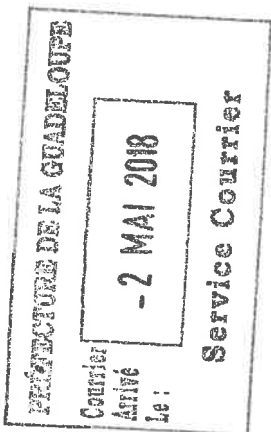
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2017 dressé par le secrétaire de séance, Monsieur Michel CHAIBRIANT et dont copie a été adressée à chaque conseiller ;
- Considérant l'intervention de Monsieur Claude JERSIER qui relève au 3^{ème} paragraphe de la page 14, que pour des raisons de clarté rédactionnelle, la proposition suivante : « Un montant négatif de dépenses », doit être reformulée comme suit : « Au chapitre 011 « charges à caractère général » au compte 6226 (honoraires), on enregistre une réduction de dépenses de 14 000€, compte tenu des crédits disponibles à ce stade de l'exercice et des dépenses restant à réaliser sur ce compte » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

.../...





.../...

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'Approuver le procès-verbal avec les modifications et réserves tel que résumé et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**



Jean-Louis FRANCISQUE

